

Ecole

Université de technologie de Compiègne

Nom de marque / d'usage : UTC

EPCSCP extérieur aux universités sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur (art. L715-1 du code de l'éducation)

Académie : Amiens

Site : Compiègne (60200)

Données certifiées

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>*

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/03-01 ; 2014/07-02 ; 2012/04-05 ; 2009/10-01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier B : renouvellement de l'accréditation dans 2 spécialités sous statut d'apprenti : "mécanique" et "informatique".

Suivi des injonctions formulées dans le dernier avis de la CTI

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Université de technologie de Compiègne,
- Vu le rapport établi par Marc PEYRADE (membre de la CTI et rapporteur principal), Christophe MEUNIER (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 16 mai 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

Créée en 1972, l'Université de technologie de Compiègne (UTC) est devenue en 1989 un Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) auquel s'applique le statut d'école extérieure aux universités (art. L 751-1 et suivants du code de l'éducation).

Dotée de moyens de recherche et d'enseignement, l'UTC développe un positionnement reconnu appuyé sur ces deux domaines: à la fois comme une université sur le plan de la recherche, de la délivrance de masters et de doctorats, et comme une grande école sur le plan de l'enseignement, avec la sélection des étudiants à l'entrée, des liens étroits avec les entreprises et la qualité du placement des diplômés.

L'UTC délivre des titres d'ingénieur diplômé dans 5 spécialités : "génie biologique", "génie des procédés", "informatique", "mécanique" et "génie urbain". Elle forme des ingénieurs en 5 ans,

mais intègre également de nombreux élèves à bac+2. Deux spécialités, "informatique" et "mécanique", sont ouvertes à la formation par apprentissage.

Elle accueille 4500 étudiants, dont 3700 en formation d'ingénieur, 250 en master et 300 en doctorat. L'UTC a diplômé e 826 ingénieurs en 2015, dont 8 par la formation continue, 20 l'apprentissage, 7 par la VAE.

L'UTC compte environ 800 collaborateurs, dont 283 enseignants chercheurs et 51 chercheurs à temps plein (auxquels s'ajoutent 92 doctorants). Il y a 10 élèves par enseignant permanent. 10% des heures enseignées sont réalisées par des vacataires d'entreprises.

L'UTC est implantée sur plusieurs sites à Compiègne, pour une surface totale de 100 000 m². Son budget 2015 consolidé est de 68 M€. Le cout de revient d'une année de formation d'ingénieur est de 8 700 €.

Evolution de l'institution

Dans le cadre de l'habilitation périodique nord-est, la CTI a examiné, en 2016, le renouvellement de l'habilitation de l'Université de technologie de Compiègne à délivrer le titre d'ingénieur sous statuts étudiant, apprenti ou en formation continue, dans 5 spécialités. L'habilitation a été accordée pour 3 ans à compter de la rentrée universitaire 2016 (soit jusqu'à la rentrée 2018 incluse) pour les spécialités suivantes, sous statut étudiant et en formation continue :

- génie biologique
- génie des procédés
- mécanique
- informatique
- génie urbain

Elle a été accordée pour 1 an (rentrée universitaire 2016 seulement) pour les spécialités suivantes, sous statut apprenti :

- mécanique
- informatique

Ces habilitations étaient assorties des recommandations suivantes :

- pour l'école en général :

- mettre en place un vrai système de management par la qualité, et en particulier :
- nommer un responsable "qualité" rattaché à la direction générale
- systématiser l'évaluation des enseignements en boucle fermée
- mettre en place un conseil de perfectionnement pour chaque diplôme d'ingénieur
- clarifier la politique internationale et l'obligation de mobilité pour l'ensemble des étudiants
- terminer la mise en œuvre de la démarche compétences (de l'élaboration des cursus individuels jusqu'à la validation des acquis pour l'obtention du diplôme)
- remettre en fonctionnement l'observatoire des emplois et des carrières
- mutualiser les bonnes pratiques des spécialités et développer le fonctionnement transversal

- pour la spécialité "génie biologique" : renforcer les liens industriels

- pour la spécialité "informatique" : clarifier la démarche pédagogique

- pour la spécialité "génie des procédés" : formaliser un système de consultation des parties prenantes

- pour la spécialité "génie urbain" : finaliser la démarche compétences

Ces habilitations étaient enfin assorties d'injonctions pour l'apprentissage :

- mettre en place une pédagogie de l'alternance sur la première année de la formation qui fasse une place réelle à l'entreprise ;
- revoir les modalités de recrutement en vue d'ouvrir une voie spécifique à ces cursus.

L'UTC demande le renouvellement de l'habilitation des spécialités "informatique" et "mécanique" sous statut apprenti.

Suivi des injonctions

Ce renouvellement est conditionné essentiellement par le suivi des deux injonctions ci-dessus.

Formations par apprentissage : mettre en place une pédagogie de l'alternance sur la première année de la formation qui fasse une place réelle à l'entreprise.

Un nouveau calendrier d'alternance a été mis en œuvre à la rentrée 2016 pour la promotion entrante, qui prévoit une présence en entreprise augmentée en S5, mais diminuée en S8. Dans un deuxième temps, suite aux remarques formulées lors de la visite par l'équipe d'audit, l'UTC a adopté (par décision du directeur en date du 6 mars 2017) pour les semestres S6 et S8 un calendrier acceptable. Des modules d'enseignement spécifiques à l'apprentissage ont été conçus.

Sur l'ensemble des 3 années, les apprentis passent 91 semaines en entreprises et 65 à l'UTC (27 en première année, 27 en deuxième année, et 11 en 3ème année). Pour les apprentis, l'exigence de mobilité internationale (3 mois) est inscrite dans le règlement des études.

Cette injonction a maintenant été suivie.

Formations par apprentissage : revoir les modalités de recrutement en vue d'ouvrir une voie spécifique à ces cursus.

L'UTC a mis en place un nouveau processus de recrutement pour les apprentis, distinct de celui pour les étudiants, et a intensifié sa communication (salons étudiants et apprentissage ...). à la rentrée 2016, la spécialité Informatique a recruté 25 apprentis après avoir longtemps plafonné autour de 15 apprentis. 70 % du recrutement est externe (DUT).

Cette injonction a été suivie.

Suivi des recommandations de la CTI

Mettre en place un vrai système de management par la qualité, et en particulier :

- **Nommer un responsable "qualité" rattaché à la direction générale.** Un volet "qualité" a été ajouté aux nombreuses missions du directeur délégué de l'UTC. Un comité de pilotage Qualité et un chargé de mission opérationnel à mi-temps ont été mis en place, mais l'empilement des niveaux de management risque de nuire à l'efficacité et à la rapidité de la démarche. La recommandation n'a donc pas réellement été suivie. Cependant, le nouveau directeur général de l'UTC s'est engagé à simplifier cette organisation.

- **Systématiser l'évaluation des enseignements en boucle fermée.** L'UTC a lancé un projet d'amélioration continue au sein de la direction de la Formation et de la pédagogie, qui inclut un processus d'évaluation obligatoire des UE par les élèves avec rebouclage au CEVU.

L'école doit veiller à extraire de ce processus des indicateurs de qualité des enseignements et à les rendre publics. Le suivi de cette recommandation est donc en cours.

- Mettre en place un conseil de perfectionnement pour chaque diplôme d'ingénieur. Les conseils de département seront appelés "conseils de perfectionnement" lorsqu'ils seront ouverts à des représentants des entreprises (une ou deux fois par an). Ils débattront alors de la qualité des UE et de l'évolution future des formations, à partir des avis des élèves et des demandes des entreprises ; leurs propositions seront mises en œuvre et leur efficacité évaluée lors d'un conseil ultérieur. Le suivi de cette recommandation est en cours.

Clarifier la politique internationale et l'obligation de mobilité pour l'ensemble des étudiants. Les arguments avancés par l'UTC pour expliquer pourquoi cette obligation de mobilité n'est pas souhaitable ne sont pas spécifiques à l'école. La situation apparaît en contradiction avec l'ambition de se positionner en tant que " université mondiale de technologie". Cette recommandation ne serait donc pas suivie alors même que l'école dispose des moyens nécessaires et part d'une situation telle que l'objectif pourrait aisément être atteint.

Terminer la mise en œuvre de la démarche compétences (de l'élaboration des cursus individuels jusqu'à la validation des acquis pour l'obtention du diplôme. Un projet d'envergure, cohérent et complet, a été lancé au niveau UTC et au niveau de chaque spécialité. Le suivi de cette recommandation est donc en cours.

Remettre en fonctionnement l'observatoire des emplois et des carrières. Cette recommandation a été suivie.

Mutualiser les bonnes pratiques des spécialités et développer le fonctionnement transversal. Le suivi de cette recommandation est en cours.

Spécialité "génie biologique" : renforcer les liens industriels. Cette recommandation n'a pas été suivie : il faudra porter une attention toute particulière aux indicateurs correspondants lors du prochain audit.

Spécialité "informatique" : clarifier la démarche pédagogique. Le suivi de cette recommandation est en cours.

Spécialité "génie des procédés" : formaliser un système de consultation des parties prenantes. Le suivi de cette recommandation est encore embryonnaire.

Un an après un audit qui avait mis à jour des points critiques, eu égard aux qualités et à l'image de l'UTC, cette dernière a pris des dispositions pour remédier aux principales insuffisances relevées par la CTI en 2016. Si tout n'est pas encore pleinement satisfaisant, la direction prise est la bonne et la vitesse de progression est correcte. La Commission invite l'UTC à poursuivre.

Aussi, pour avancer encore, il y a lieu tout particulièrement :

- 1) de simplifier l'organisation de la démarche Qualité en nommant un responsable opérationnel à temps plein rapportant au directeur général de l'UTC
- 2) de transcrire dans le règlement des études l'ambition internationale de l'école notamment par une exigence explicite en matière de mobilité internationale sortante pour tous les étudiants

En conséquence,

Premièrement, la Commission des titres d'ingénieur prend acte favorablement du suivi donné par l'école aux injonctions émises dans l'avis n° 2016/03-01.

Deuxièmement, la Commission des titres d'ingénieur émet un **avis favorable** au renouvellement, pour la **durée restreinte de 2 ans** à compter du 1er septembre 2017, de l'accréditation de l'Université de technologie de Compiègne à délivrer les titres d'ingénieur diplômé suivants :

« **Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne** »
Spécialité « **Mécanique** »
en formation initiale sous statut d'apprenti

« **Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne** »
Spécialité « **Informatique** »
en formation initiale sous statut d'apprenti

Cet avis s'accompagne des **recommandations** générale suivantes :

- Intégrer au plus vite les compétences transversales (*soft skills*) dans les objectifs de formation
- Mettre en place des cursus de formation transverses aux spécialités

Troisièmement, le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômés suivants :

« **Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne** »
Spécialité « **Mécanique** »

« **Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne** »
Spécialité « **Informatique** »

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 mai 2017.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2017.



Le président
Laurent MAHIEU